

Prérequis :

Savoir communiquer en langue française (lire, écrire, parler).

Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture, calculs simples.

Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

Durée : 14 heures

Public :

La formation s'adresse aux personnes débutantes appelées à conduire en sécurité des ponts roulants ou des portiques à cabine de catégorie 2 et aptes médicalement.

Modalité : Présentiel

Evaluation des acquis:

Evaluation des acquis en continu par auto-examen

Sanction visée :

Certificat de réalisation

Moyens pédagogiques :

Théorie en salle et pratique sur plateau technique

Référence AFPI : SEC-01-003 I

CODE CPF : RS5107

Indicateurs 2022 :

Le taux de satisfaction de cette formation s'élève à 98 %.

(Données recueillies auprès de 43 stagiaires)

OBJECTIFS

La CNAM a développé le dispositif CACES® en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins. Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R484.

- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES® R484.
- Être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité relatives au levage de charges.
- Appliquer les consignes de sécurité en entreprise.
- Conduire le pont en maîtrisant les règles fondamentales de sécurité.
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau.
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

PROGRAMME DE FORMATION

Formation théorique

- ↳ Le rôle et la responsabilité du pontier
- ↳ Connaissances du pont
- ↳ Les différents mécanismes et mouflages
- ↳ Les vérifications
- ↳ Les prises et fins de postes
- ↳ Les consignes de sécurité et d'entretien
- ↳ Les parties électriques du pont
- ↳ Vocabulaires et gestes normalisés

Formation pratique

- ↳ La visite du pont
- ↳ La prise en main
- ↳ Etude et arrêt du balancement
- ↳ La conduite du pont
- ↳ Les essais à vide
- ↳ Les essais avec une charge (parcours)
- ↳ Mise en pratique du vocabulaire et des gestes normalisés
- ↳ Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau
- ↳ Fin de poste

DEBOUCHES

Conducteur de ponts roulants ou portiques cabine.
Emploi nécessitant la conduite de ponts roulants ou portiques cabine.

PASSERELLES

Néant

TEST CACES® R484 CATEGORIE 2 PONT ROULANT OU PORTIQUE CABINE

Prérequis :

Savoir communiquer en langue française (lire, écrire, parler).

Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture, calculs simples.

Le candidat doit détenir une attestation de formation mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant de disposer des connaissances et du savoir-faire.

Personne en situation de handicap :

*Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.
Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.*

Durée : 7 heures.

Public :

Le test s'adresse à toute personne apte physiquement ayant suivi une formation préparatoire au CACES® R484 catégorie 2 pont roulant ou portique cabine.

Modalité : Présentiel

Sanction visée :

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Sous réserve de validation).

Moyens pédagogiques :

Théorie en salle et pratique sur plateau technique

Référence AFPI : SEC-01-003T

CODE CPF : RS5107

Indicateurs 2022 :

Le taux de réussite du CACES® R484 cat 2 s'élève à 95,7 %.

(Données recueillies auprès de 214 stagiaires)

Le TEST CACES® permet la vérification des compétences à la conduite en sécurité selon la recommandation R484 de la CNAM.

Le TEST CACES® est réalisé par un organisme testeur certifié.

Le TEST CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées.

A l'issue des épreuves et en cas de succès, un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) d'une durée de validité de 5 ans sera délivré.

DEBOUCHES

Conducteur de ponts roulants ou portiques cabine.
Emploi nécessitant la conduite de ponts roulants ou portiques cabine.

PASSERELLES

Néant